

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 001-216/11/CC

■ Approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative au financement des projets de recherche & développement des pôles de compétitivité

DDEAIAG 11/5976/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Face aux enjeux de la mondialisation de l'économie et aux risques de plus en plus forts de délocalisation d'activités, la question de la compétitivité de l'économie française et celle, liée, de la création d'emplois a donné lieu à de nombreux débats, réflexions et rapports.

Pour répondre à ces enjeux, le gouvernement a lancé fin 2004 un appel à projet pour la définition de pôles de compétitivité, fer de lance d'une nouvelle politique industrielle qui mobilise les capacités d'innovation.

Cette nouvelle politique industrielle doit faire émerger de nouveaux secteurs dans lesquels l'intensification des partenariats entre l'économie, l'enseignement supérieur et la recherche appuyés par l'Etat et les collectivités publiques, permettra le développement d'activités économiques de haut niveau technologique créatrices d'emplois dans l'avenir.

Sept d'entres eux concernent le territoire de Marseille Provence Métropole :

- Pôle Optique,
- Pôle Pégase,
- Pôle Solutions Communicantes Sécurisées,
- Pôle Eurobiomed,
- Pôle Mer,
- Pôle Risques,
- Pôle Capénergies.

Conduisant depuis plusieurs années une politique active de développement économique par l'innovation, Marseille Provence Métropole a, par délibération du 22 décembre 2005, affirmé la nécessité de mener une action dynamique et volontaire de soutien aux pôles de compétitivité, afin de favoriser la compétitivité de notre économie, la création d'emplois et l'ancrage sur notre territoire de ces activités.

Marseille Provence Métropole finance ainsi depuis leur mise en place en 2005, la gouvernance et l'animation des pôles. Cet accompagnement est en cohérence avec le développement des Technopôles Marseille Provence à Château-Gombert et de Luminy, les solutions immobilières adaptées produites sur le Parc des Florides, l'appui à la création d'entreprises innovantes et aux filières d'excellence que la collectivité porte.

Par délibération du 8 février 2008, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole créant les Autorisation de Programme dans le cadre du Budget Primitif 2008 a ainsi fléché 1,5 millions d'euros sur la période 2008/2010, pour le co-financement des projets de recherche et développement des pôles de compétitivité.

Cette enveloppe budgétaire a permis d'accompagner sur la période triennale sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole 24 projets concernant 24 entreprises différentes. L'intervention de Marseille Provence Métropole dans le cadre de l'appel à projet 11 qui sera soumis à délibération en mai 2011 concerne 5 projets et 4 nouvelles entreprises de technologies.

C'est en 2011 que se finaliseront les premiers projets et que verront le jour les premiers bilans faisant état des croissances de chiffres d'affaires et de création d'emplois, même si les indicateurs disponibles sont encourageants pour les entreprises du territoire.

Cette présente délibération propose donc de reconduire l'intervention de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole en revalorisant l'autorisation de programme d'un montant de 1,5 millions d'euros sur la période 2011/2013 (la portant ainsi à 3 millions d'euros), pour le co-financement des projets de recherche et développement labellisés par les pôles de compétitivité en abondement du Fond Unique Interministériel.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de cofinancer les projets de recherche et développement des pôles de compétitivité.
- Qu'il convient de revaloriser l'enveloppe financière afin de poursuivre l'abondement de Marseille Provence Métropole au Fond Unique Interministériel.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la revalorisation de l'Autorisation de Programme portant sur l'opération «co-financement des projets de recherche & développement des pôles de compétitivité » pour un montant de 1,5 millions d'euros portant l'autorisation à 3 millions d'euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Sous-Politique B330 – Nature 2042 – Fonction 90 - Opération n° 2008/00153.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Technopôles
Et Agglomération numérique, Université,
Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI